

## Mémoire de Master professionnalisant : explication de la démarche

Le mémoire rédigé dans le cadre de l'enseignement « Mémoire de Master et colloque de recherche » peut être un mémoire professionnalisant. Dans ce cas, le mémoire est rédigé dans le cadre d'un stage choisi par l'étudiant-e, avec l'accord de la directrice ou du directeur du mémoire.

Le stage doit permettre à l'étudiant-e:

- de mobiliser les connaissances théoriques acquises durant son parcours en philosophie (dans le cadre d'une charge d'enseignement ou au travers d'activités éditoriales, par exemple)
- d'appliquer ses compétences transférables (esprit analytique et synthétique, pensée critique, résolution de problèmes, clarté d'expression)

Le stage peut être effectué auprès d'une institution publique (commune, canton, confédération), privée (entreprise) ou associative (ONG, association, etc.). En principe, sa durée varie entre 3 et 6 mois. Le stage est proposé par l'étudiant-e à la directrice ou au directeur du mémoire, qui évalue le projet avant de donner son accord.

En complément du stage, l'étudiant rédige un mémoire de stage qu'il remet à la directrice ou au directeur du mémoire. Ce mémoire prend la forme d'un texte d'environ 10'000 mots, notes et références comprises. Il contient les éléments suivants:

- Introduction
- Présentation et description de l'institution et du contexte de stage
- Description et analyse du rôle de l'étudiant-e dans l'institution
- Discussion de la pertinence du parcours en philosophie dans le cadre de ce stage.
- Réflexion sur les compétences et l'expérience acquises par l'étudiant-e au cours du stage.
- Conclusion

On prêtera une attention soutenue aux consignes rédactionnelles et typographiques en vigueur dans l'institut ([cf. document ad hoc](#)). Le formulaire « [Déclaration sur l'honneur](#) » doit être dûment rempli par tout-e étudiant-e rédigeant un mémoire de master et doit accompagner le mémoire remis.

Le mémoire de stage est soutenu oralement devant un jury de deux membres, dont la directrice ou le directeur du mémoire. La séance dure 45 minutes, dont 15 minutes de présentation du mémoire par l'étudiant-e et 30 minutes de questions et commentaires de la part du jury. La soutenance est publique et peut avoir lieu en dehors des sessions d'examens.

La note est attribuée à l'issue de la soutenance après délibération des membres du jury. Une note inférieure à 4 entraîne le refus du mémoire. Ce refus implique une nouvelle rédaction et une nouvelle soutenance, mais pas nécessairement un nouveau stage. L'étudiant-e a droit à deux tentatives. La note du module est la note donnée suite à la soutenance. Elle prend en



compte l'ensemble du travail effectué pour la rédaction et la soutenance. Pour les aspects juridiques, tous les documents utiles peuvent être consultés sur le site des [Affaires juridiques](#).

Après la soutenance, un exemplaire papier du mémoire, mis au net doit être remis à la bibliothèque de la Faculté ou envoyé par courrier postal. Une version numérique, en sus de la version papier, doit également être envoyée par email aux adresses [biblio.lettres@unine.ch](mailto:biblio.lettres@unine.ch) et [secretariat.philosophie@unine.ch](mailto:secretariat.philosophie@unine.ch).

Neuchâtel, le 3 juillet 2023/AT

